

## Appel à projet Programme LEADER Loire Angers et Layon Mars 2018

### « Rénovation énergétique des bâtiments publics »

#### Contexte :

---

Parallèlement à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial que le Pôle métropolitain Loire Angers vient de lancer, des financements européens ont été fléchés pour encourager des initiatives permettant d'agir en matière de transition énergétique. Cet appel à projet est à l'initiative du Groupe d'Action Locale Loire Angers et Layon porté par le Pôle métropolitain Loire Angers et en charge de la mise en œuvre du programme européen Leader 2014-2020.

Ce dernier a un axe d'intervention intitulé « Participer à la transition énergétique » disposant d'une enveloppe de Fonds Européens Agricoles et de Développement Rural (FEADER) dont une partie sera fléchée sur cet appel à projet ciblé sur les opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics.

Le bâti est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire du pôle métropolitain (48%). Pour réduire efficacement la consommation d'énergie des bâtiments, il convient en premier lieu d'améliorer leur enveloppe thermique (isolation, étanchéité à l'air,...), puis de mettre en place des systèmes performants (éclairage leds, ventilation mécanique, énergies renouvelables,...).

#### Objectifs :

---

- Encourager et accompagner des projets exemplaires en matière d'économie d'énergie
- Accompagner les collectivités dans la diminution de leurs consommations énergétiques
- Valoriser les ressources locales
- Participer à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi pour la transition énergétique de 2015 dont notamment la division par deux de la consommation d'énergie finale d'ici 2050.

#### Type de projets éligibles :

---

Il s'agit de soutenir les projets de travaux de rénovation de bâtiments publics. Les dépenses éligibles sont :

- les travaux d'isolation thermique intérieure et extérieure : toitures, façades et sols ;
- le remplacement des menuiseries extérieures et fermetures et la mise en place de protections solaires extérieures ;
- le remplacement des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire et leurs systèmes de régulation/programmation/optimisation ;
- la mise en place ou le remplacement de systèmes de ventilation performants ;
- les équipements de gestion économe de l'éclairage et de l'eau (sources économes, détection, programmation, gradation).

## Les critères d'éligibilité

- Réalisation d'un **audit énergétique préalable** du bâtiment permettant d'établir la liste des travaux à envisager pour atteindre X % de performance énergétique et X kWep/m<sup>2</sup>/an de consommation finale.

Les travaux réalisés devront permettre :

1. d'améliorer d'au moins **40% la performance énergétique** globale théorique du bâtiment
2. d'atteindre, après travaux, une consommation finale globale **inférieure ou égale à 110 kWep/m<sup>2</sup>/an**.

**Afin de gérer au mieux l'enveloppe FEADER disponible, de la cibler sur les projets les plus qualitatifs et prioriser parmi les dossiers éligibles, des critères de sélection sont mis en place.**

## Les critères de sélection

Les projets seront sélectionnés en fonction du niveau d'atteinte des critères suivants :

- le % de **performance énergétique** globale théorique prévu : au-delà de 40%,
- la **consommation finale** globale en kWep/an/m<sup>2</sup>, après travaux évaluée par l'audit préalable : en dessous de 110 kWep/m<sup>2</sup>/an,
- l'acquisition d'un **équipement alimenté en énergie renouvelable** : oui/non
- l'utilisation de **matériaux biosourcés\*** pour l'isolation des murs et/ou des plafonds et/ou du plancher bas : oui/non
- la réalisation d'un **test d'étanchéité à l'air\*\* à mi-parcours des travaux et en fin de travaux** (la dépense liée à la réalisation de ces tests est éligible à Leader) : oui/non

*\*comme par exemple : le bois, le liège, la paille, le chanvre, la ouate de cellulose, le textile recyclé, la laine de mouton.*

*\*\*La bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment est un point indispensable à la réussite du projet. Une mauvaise étanchéité, générant des infiltrations d'air extérieur, va conduire à :*

- Une augmentation de la consommation de chauffage, liée à la hausse des déperditions thermiques,
- Un inconfort lié aux courants d'air froid,
- L'apparition de moisissures sur les murs (condensation sur les zones froides),
- Une dégradation de la qualité de l'air.

*Le test d'étanchéité intermédiaire est à réaliser dès que le bâtiment est hors d'air (suite à la pose des fenêtres), en présence des différents corps d'état, afin de convenir ensemble d'éventuels travaux correctifs avant les travaux de second-œuvre et les finitions. Ces tests dits « d'infiltrométrie » sont à faire réaliser par un professionnel (liste sur le site [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)).*

## **Montant de la subvention européenne FEADER :**

Montants : minimum 5 000 € / maximum 50 000 €

Taux : maximum 80% de l'assiette des dépenses éligibles

**Les financements européens Leader sont cumulables avec d'autres financements publics tels que :**

- le soutien financier du SIEML : FIPEE 21 ([www.sieml.fr/le-programme-fipee21](http://www.sieml.fr/le-programme-fipee21))
- le soutien financier du Conseil Régional
- le soutien financier de l'Etat via la DETR

## **Qui peut candidater ?**

Seules les collectivités locales (communes et leurs groupements – EPCI et syndicats) inscrites dans le tableau suivant peuvent candidater à cet appel à projet.

INSEE	Communes	INSEE	Communes	INSEE	Communes
49012	AUBIGNE-SUR-LAYON	49120	DENEE	49247	POSSONNIERE (LA)
49022	BEAULIEU-SUR-LAYON	49167	GARENNES-SUR-LOIRE (LES)	49259	ROCHFORT SUR LOIRE
49345	BELLEVIGNE-EN-LAYON	49159	HUILLE	49283	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
49029	BLAISON-SAINT-SULPICE	49163	JARZE-VILLAGES	49284	SAINT-GERMAIN-DES-PRES
49050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49174	LEZIGNE	49288	SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX
49057	CERNUSSON	49307	LOIRE-AUTHION	49308	SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE
49063	CHALONNES-SUR-OIRE	49373	LYS-HAUT-LAYON	49310	SAINT-PAUL- DU-BOIS
49068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	49188	MARCE	49333	SEICHES-SUR-LE-LOIR
49076	CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA)	49201	MENITRE (LA)	49334	SERMAISE
49082	CHAUDEFONDS-SUR-LAYON	49211	MONTILLIERS	49086	TERRANJOU
49102	CLERE-SUR-LAYON	49216	MONTREUIL-SUR-LOIR	49292	VAL-DU-LAYON
49107	CORNILLE-LES-CAVES	49222	MOZE-SUR-LOUET		
49110	CORZE	49236	PASSAVANT SUR LAYON		

Les EPCI cités ci-dessous sont éligibles uniquement pour leurs bâtiments situés sur les communes listées précédemment :

Communauté de communes Loire Layon Aubance	Communauté d'agglomération du Choletais
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe	Angers Loire Métropole

### ***Echéances de réalisation de l'opération :***

L'opération ne doit pas avoir démarré avant le dépôt de la candidature. Elle devra être achevée (travaux réalisés et payés) au 31 décembre 2020.

### ***Comment procéder ?***

Envoi d'une lettre de candidature, de la fiche-projet annexée à l'appel à projet, complétée et signée, et de l'audit thermique du bâtiment à transmettre à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Madame la Présidente du GAL Loire Angers et Layon**  
**Pôle métropolitain Loire Angers**  
**83 rue du Mail – BP 80011**  
**49020 Angers Cedex 02**

***Date limite de dépôt des candidatures : 1er septembre 2018***

#### **Contacts :**

##### **❖ Sur l'appel à projet :**

Bénédicte Michaud, chargée d'animation Programme Leader, [leader@pmla.fr](mailto:leader@pmla.fr), 02 41 05 50 97



##### **❖ Pour l'audit énergétique et un financement FIPEE21 :**

Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, Emmanuel Tessier, [e.tessier@sieml.fr](mailto:e.tessier@sieml.fr), 02 41 20 75 20



#### **Suites :**

1. Envoi d'un accusé réception par le GAL Loire Angers et Layon à la réception de la candidature.
2. Analyse technique des candidatures, par les services du Pôle métropolitain Loire Angers et du SIEML.
3. Sélection par le comité de programmation du GAL Loire Angers et Layon et réponses au plus tard le 30/10/2018.
4. Pour les projets retenus, un dossier administratif de demande de subvention Leader devra être établi par le maître d'ouvrage avec l'appui des services du GAL Loire Angers et Layon. Le montant de subvention obtenu sera connu après l'instruction réglementaire, réalisée sur dossier complet par les services de la Région.



ANNEXE APPEL A PROJET LEADER – MARS 2018



LEADER 2014-2020 – GAL Loire Angers et Layon

**FICHE PROJET**

*(document support présenté en comité de programmation)*

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DE VOTRE OPERATION**

**INTITULE DU PROJET**

.....

**MAITRE D'OUVRAGE**

.....

**TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET**

.....

**PRESENTATION DU PROJET**

**Origines du projet (contexte, constat) :**

*A préciser : usage du bâtiment, surface du bâtiment  
Insérer des photos*

**Objectifs :**

- ...
- ...
- ...

**Actions mises en œuvre :**

*Scénarii de travaux proposés dans l'audit  
Choix du scénario, panel de travaux envisagés*

.....

**CRITERES :**

Consommation avant travaux : .....kWhep/m<sup>2</sup>/an

Consommation estimée après travaux : .....kWep/m<sup>2</sup>/an

Gain énergétique après travaux : .....%

Le projet prévoit l'installation d'un équipement alimenté en énergie renouvelable ?

oui  non  , si oui, lequel ?

Utilisation de matériaux biosourcés,

pour l'isolation des murs : oui  non

pour l'isolation des plafonds : oui  non

pour les planches bas oui  non

si oui, lesquels ?

Réalisation de tests d'étanchéité à l'air intermédiaire et en fin de travaux : oui  non

**CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE (Date de début/date de fin)**

**BUDGET PREVISIONNEL**

DEPENSES	MONTANT HT/TTC	RESSOURCES	MONTANT
		Etat	
		Conseil Régional	
		SIEML	
		Autres cofinancements publics : préciser	
		Union européenne : FEADER-LEADER	
		Autofinancement	
		Contribution privée :	
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

Fait à ....., le .....

Nom/prénom/signature du représentant légal